

Subvention exceptionnelle à la ST-CLAUDE pour l'achèvement du Gymnase de ce club bisontin

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Club LA ST-CLAUDE a entrepris la réalisation d'un gymnase, spécialisé gymnastique, rue Francis Clerc. Une première aide municipale avait été allouée en 1993 et 1994 d'un montant de 150 000 F pour chaque année.

Cette association sportive sollicite un complément pour parachever la construction de sa salle sportive, qui, il faut le souligner, a pu être menée à son terme grâce à la participation active des bénévoles de LA ST-CLAUDE.

Dans le but de favoriser la pratique de la gymnastique et d'apporter une aide à ce club méritant, la Ville de Besançon pourrait allouer une subvention d'un montant de 60 000 F qui, en cas d'accord du Conseil Municipal, serait imputée au chapitre 914/130.93001.20300, qu'il conviendra d'abonder par un vote de crédit d'égal montant au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.